

également les crédits additionnels pour les programmes de formation en cours d'emploi. Voilà deux programmes, monsieur le président, qui ont reçu l'acceptation et l'approbation unanimes de toutes les parties du pays, et qui contribuent largement à créer un grand nombre d'emplois.

Et que dire des mesures qui sont proposées pour stimuler le tourisme au Canada, sinon qu'elles sont une preuve additionnelle de la prospérité de notre économie. Si nous considérons que chaque citoyen canadien a dépensé, en 1970, \$68 dans le domaine du tourisme international, nous nous devons de faire l'impossible et prendre les mesures qui s'imposent pour que ces sommes d'argent ne soient pas que des fuites de capital. Il est impératif de stimuler l'économie de l'industrie touristique chez nous, afin de permettre aux industries canadiennes de profiter des multiples avantages qu'elles pourraient en tirer.

Ayant l'avantage, monsieur le président, de représenter une circonscription qui a comme principale industrie le tourisme, il va sans dire que ces programmes suscitent énormément d'intérêt chez moi.

Un grand nombre de mes électeurs ont déjà des projets pour l'amélioration de leurs facilités. Plusieurs ont déjà formé des projets pour l'agrandissement de leur établissement, et ils ont hâte de connaître toutes les modalités et les mesures que nous entendons prendre pour venir en aide à cette industrie si importante dans ma circonscription.

Dans un autre domaine, monsieur le président, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) nous annonçait ce qu'il entend faire pour aider la petite entreprise, au moyen de nouvelles dispositions visant à améliorer le service de gestion, le service de consultation et à faciliter l'accès à l'assistance financière. C'est une initiative qui sera sûrement bien accueillie dans tout le pays, et une occasion pour nous, du gouvernement central, de venir en aide à cette industrie, qui n'emploie pas moins de 32 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne.

Une autre mesure, et non la moins importante, a pour but de renforcer la base même de l'économie du pays, mesure du gouvernement qui manifeste sa faveur au principe d'une juste relation entre le prix des grains de provenance qu'utilisent les éleveurs de bétail de différentes régions du pays. Le gouvernement, monsieur le président, entend prendre des dispositions, avant la prochaine saison agricole, en vue d'assurer une mise en marché équitable pour les producteurs de l'est du pays.

Ces mesures étaient de nouveau réclamées la semaine dernière par l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard), mesures qu'il réclame depuis 1962. Si l'on fait la lecture d'un discours qu'il prononçait en 1962, on constatera qu'il demandait avec beaucoup d'énergie que le gouvernement prenne toutes les mesures possibles en vue d'assurer une distribution équitable des grains de provenance dans toutes les parties du pays. Il faisait état des progrès faits par plusieurs producteurs de la région du lac Saint-Jean, sur la base de la coopération aussi bien dans le domaine de l'abattage que dans celui de la charcuterie, et il mentionnait que leur chiffre d'affaires accusait une croissance constante. Déjà à cette époque, il mentionnait que le problème principal auquel devaient faire face les producteurs était celui de la distribution et des coûts des grains de provenance. Je me réjouis peut-être trop vite de constater que ce problème auquel doivent faire face les producteurs de l'est du pays depuis si longtemps sera réglé, nous l'espérons, au cours des prochaines semaines. Toutefois, une solution pourra être apportée à la condi-

tion que les députés des quatre partis y collaborent et y consentent.

On entendra sûrement parler de ce sujet dans les prochains jours, car nous, députés de la province de Québec, ne céderons en rien, et nous n'accepterons pas une réponse négative aux demandes que nous répétons sans cesse depuis 1962.

Un grand nombre d'autres mesures aussi marquantes pour les conditions de vie canadiennes sont mentionnées dans le discours du trône et feront sûrement l'objet de débats dans les prochains mois.

Pour conclure, monsieur le président, je voudrais parler de considérations beaucoup plus près de mes électeurs et de ma circonscription. Je voudrais signaler à mes collègues que vendredi dernier, soit le 12 janvier, nous assistions, mon collègue, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Marchand), et moi-même, au transfert des titres de la base de La Macaza du ministère de la Défense nationale au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. La création de ce centre éducatif à La Macaza, monsieur le président, se situe dans le cadre d'un programme qui avait été annoncé conjointement le 8 juin 1972 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier).

Le programme faisait état des fonds mis à la disposition des autochtones pour la création et le fonctionnement de centres éducatifs et culturels. Ces centres, nous annonçait-on, ont été conçus de façon à permettre aux Indiens d'apprendre, dans un environnement adéquat, selon leur propre culture et leurs besoins particuliers. Ce programme vise principalement à permettre aux autochtones desservis par ce centre de prendre eux-mêmes les décisions en matière d'administration de programmes et de méthodes d'éducation et de toute autre activité reliée au fonctionnement des centres.

Ce programme, comme on l'indiquait, constitue la réponse à la requête que présentaient au gouvernement fédéral les divers groupes d'Indiens dans le but d'assurer la survivance de leur culture. Il est bien légitime que nous ayons répondu à ces demandes.

Dans une déclaration conjointe, les ministres affirmaient que les centres représenteront une occasion unique pour les autochtones d'en arriver à une meilleure compréhension et appréciation de leur rôle tant actuel qu'historique dans la société canadienne. Ils poursuivaient en disant que la conscience culturelle et l'autonomie des autochtones seront stimulées et développées par la création d'occasions d'apprentissage qui ont beaucoup d'importance pour eux et pour le Canada tout entier.

La création de ce centre constitue pour nous, de la circonscription de Labelle, une solution très heureuse, comme on l'a mentionné à plusieurs reprises. La fermeture de la base de Bomarcs à La Macaza représentait pour ma région la perte du deuxième plus important employeur. On se souvient que l'«opération» de la base militaire nécessitait un personnel civil de pas moins de 80 personnes. Je pense aussi à l'achalandage que pouvait représenter la présence de 250 à 300 familles de militaires dans Labelle. La région s'exposait donc à souffrir énormément de la fermeture de cette base militaire, et son économie même était compromise.

Je suis très heureux de la transformation de la base militaire, et je voudrais dire toute ma satisfaction d'avoir contribué, dans une certaine mesure, à avoir accéléré les négociations, afin que la population de cette région n'ait pas trop à souffrir de la fermeture de la base.